



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vols, disparitions, dégradations et restitutions

d'objets mobiliers
protégés au titre des
monuments historiques



Bilan 2022



MONUMENT
HISTORIQUE

La **direction générale des patrimoines et de l'architecture** établit, tous les ans, avec ses services déconcentrés et en lien avec ceux du ministère de l'Intérieur, un bilan des vols, des disparitions, des dégradations et des restitutions des objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques.

Illustrations de la couverture

Saint Jérôme, huile sur toile et son cadre, provenant de l'église Saint-Pierre de Savennières (Maine-et-Loire), XVIIIe siècle, inscrits au titre des monuments historiques le 6 janvier 1982 (base *Palissy* [PM490002870](#)).

Cliché Philippe Bardelot, 1990 (base *Mémoire* [OA049_20214900003](#)).

Deux chapiteaux servant de support à un bénitier, provenant de l'église de Saint-Michel-de-Rouviac à Nant (Aveyron), calcaire, XIIe siècle, classés au titre des monuments historiques le 18 février 1953 (base *Palissy* [PM12000385](#)).

Cliché L. Balsan (base *Mémoire* [APMH0193786](#)).

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
VOLS ET DISPARITIONS.....	7
Distinction entre vol et disparition.....	7
Le recueil des signalements de vol.....	7
Les données de vols pour l'année 2022.....	8
Cas du patrimoine public non protégé.....	9
Exemples d'objets mobiliers volés ou disparus en 2022.....	10
Normandie, Calvados, Crépon, église paroissiale Saint-Médard et Saint- Gildard.....	10
Hauts-de-France, Somme, Outrebois, église paroissiale Saint-Séverin.....	10
Normandie, Seine-Maritime, Le Tréport, église Saint-Jacques.....	11
Hauts-de-France, Pas-de-Calais, Arras, centre hospitalier.....	11
Bourgogne-Franche-Comté, Yonne, Auxerre, cathédrale Saint-Étienne.....	12
REDÉCOUVERTES ET RESTITUTIONS..	13
Redécouvertes.....	13
Grand-Est, Meurthe-et-Moselle, Nancy, place Stanislas.....	13
Normandie, Eure, Gisors, église Saint- Gervais Saint-Protais.....	14
Restitutions.....	15
Hauts-de-France, Nord et Pas-de-Calais	15
Pays-de-la-Loire, Maine-et-Loire, Savennières, église Saint-Pierre.....	16
Occitanie, Aveyron, Nant, église Saint- Michel de Rouviac.....	17
SINISTRES ET DÉGRADATIONS.....	19
Incendies.....	19
Nouvelle-Aquitaine, Dordogne, église Saint-Jean-de-Côle, Saint-Jean-Baptiste	19
Intempéries.....	20
Actes de vandalisme.....	21
Bourgogne-Franche-Comté.....	21
Occitanie.....	22
Hauts-de-France.....	22
CONCLUSION.....	25

INTRODUCTION

Tout au long de l'année 2022, au sein de la direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA), le bureau de la conservation des monuments historiques mobiliers (BCMHHM) de la sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux (SDMHSP) a collecté, auprès des conservations régionales des monuments historiques et des conservations des antiquités et objets d'art, les informations relatives aux vols et aux disparitions, recueilli les signalements de dégradations et compilé les cas de redécouvertes d'objets protégés au titre des monuments historiques.

En concertation avec la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation (DIRI) du ministère de la Culture, ces données sont croisées avec celles du Service central du renseignement criminel (SCRC) de la Gendarmerie nationale et de l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) de la direction centrale de la police judiciaire (ministère de l'Intérieur et des Outre-mer).

Une coopération interministérielle indispensable



VOLS ET DISPARITIONS

Distinction entre vol et disparition

Un bilan est élaboré chaque année par le ministère de la Culture à partir des signalements de vol et de disparition d'objets protégés.

Le **vol** est la « soustraction frauduleuse de la chose d'autrui » ([article 311-1 du code pénal](#)). Cette définition souligne le **caractère intentionnel** de l'acte.

L'absence d'un objet mobilier est qualifiée de **disparition** lorsque l'intention frauduleuse de le dérober ne peut être établie avec certitude. L'objet mobilier peut être constaté « manquant » à l'occasion d'une opération de récolement des objets mobiliers classés ou d'une visite en vue de la programmation de travaux de conservation-restauration ou d'un recensement. Les circonstances de la disparition de l'objet mobilier sont souvent indéterminées. Il arrive que celui-ci ait été simplement déplacé avant d'être retrouvé après quelques recherches menées par son propriétaire. Certaines disparitions font suite à un événement extérieur particulier (incendie, inondation, conflit...).

Le ministère de la Culture considère que, si les recherches « de proximité » sont restées infructueuses, **tout objet disparu doit être traité de la même manière qu'un objet volé** et doit, en particulier, faire l'objet d'un dépôt de plainte de son propriétaire.

En effet, seul le dépôt de plainte déclenchera l'enregistrement dans les bases du ministère de l'Intérieur (base *TREIMA*) et d'Interpol (base *PSYCHÉ*), sans lequel l'identification, par les services des douanes et de police, de l'objet volé sera difficile en cas de saisie ou de redécouverte.

Le recueil des signalements de vol

La direction générale des patrimoines et de l'architecture (bureau de la conservation des monuments historiques mobiliers - BCMHM) participe à la lutte contre les atteintes au patrimoine mobilier de propriété publique et/ou protégé au titre des monuments historiques en compilant et en vérifiant tous les signalements de vols, puis en transmettant ces données aux services compétents :

- à la Médiathèque du patrimoine et de la photographie, pour archivage et mise à jour de la base de données nationale [Palissy](#) ;
- à l'[Office central de lutte contre le trafic de biens culturels](#) (OCBC) et au [Service central de renseignement criminel](#) (SCRC) de la Gendarmerie nationale, pour enregistrement dans leurs bases respectives (*TREIMA*, *PSYCHÉ*...).

Le recueil des informations de vols repose sur le croisement de différentes sources :

- les signalements envoyés par les services déconcentrés chargés des monuments historiques (conservateurs des monuments historiques, conservateurs des antiquités et objets d'art) ;
- les tableaux mensuels du SCRC recensant les plaintes déposées pour vols commis dans les édifices religieux et les lieux publics ;
- les bordereaux de récolement établis par les conservateurs des antiquités et objets d'art ;
- la veille médiatique ;
- les données collectées depuis 2021 dans le cadre des campagnes de recensement participatif via la plateforme *Collectif Objets*.

Les données de vols pour l'année 2022

Les données concernant l'année 2022 ont été établies en fonction des vols et des disparitions portés à la connaissance du BCMHM en 2022, que les faits aient été commis en 2022 ou à une date antérieure, et pour lesquels une plainte a été déposée.

En 2022, les signalements de vol ont concerné 42 objets classés et 55 objets inscrits au titre des monuments historiques. Ces vols ont été commis, parfois bien antérieurement à la date du signalement, dans 31 communes, avec des cas plus fréquents et/ou plus régulièrement signalés dans les régions Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie et Hauts-de-France.

Les données révèlent une **hausse du nombre de signalements de vols** depuis 2019, qui peut s'expliquer de plusieurs façons :

- Les procédures de remontée des informations du terrain et de partage d'informations entre le ministère de la Culture et les services de police et gendarmerie ont été améliorées, ce qui a eu pour effet d'accroître le nombre de signalements ;
- Après un net ralentissement pendant la crise sanitaire en 2020 et 2021, les campagnes de récolement ont repris de manière active. Le nombre d'objets dont la disparition est constatée s'en trouve ainsi plus élevé ;
- Des vols commis à Auxerre et Arras, datant de 1981 et 1991, mais signalés au ministère de la Culture seulement en 2022, ont concerné un grand nombre d'objets (26 objets liturgiques et 30 tableaux) ;
- Les campagnes de recensement lancées en 2021 par la plateforme participative Collectif Objets ont permis le signalement de nombreuses œuvres « non localisées » ou « disparues ».

Nombre d'objets mobiliers protégés ayant été volés

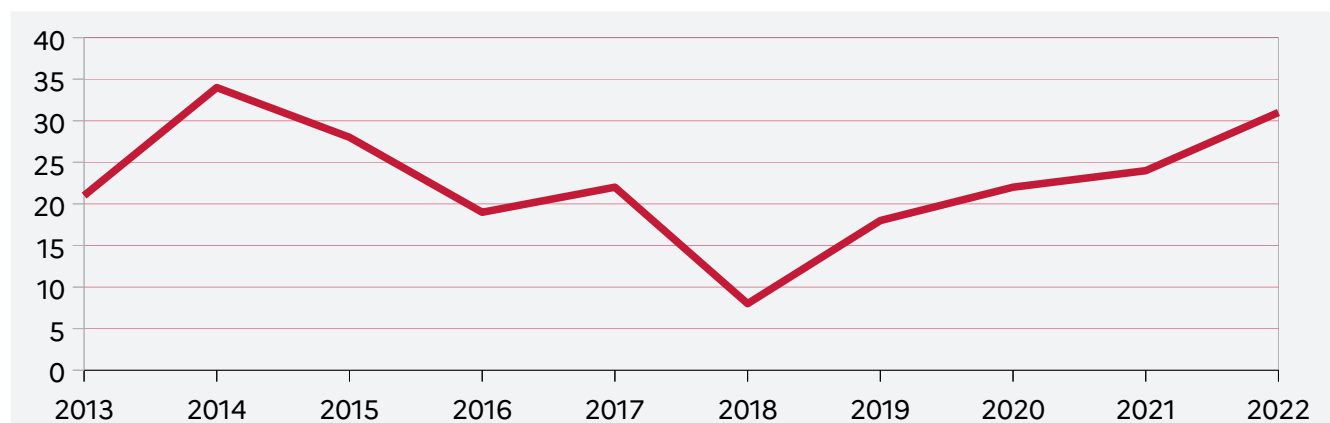
	2019	2020	2021	2022
Objets mobiliers classés MH	16	17	20	42
Objets mobiliers inscrits MH	43	22	9	55
Total	59	39	29	97

Localisation des vols

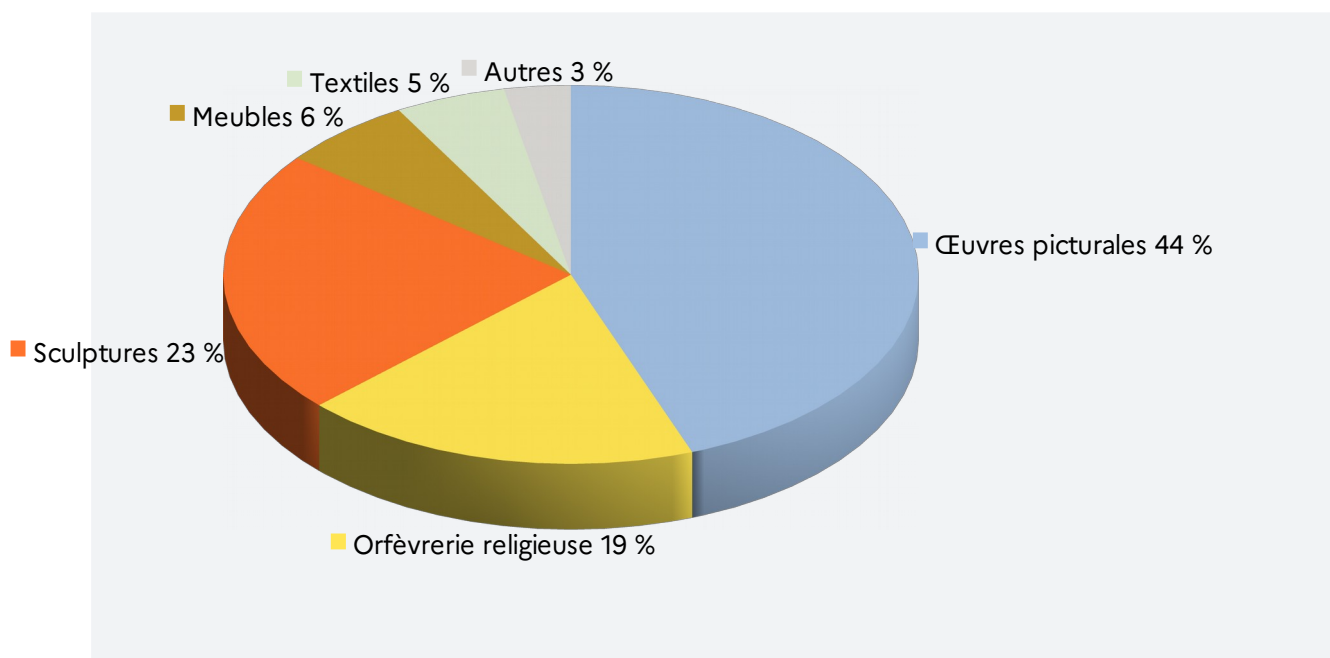
	2019	2020	2021	2022
Nombre de communes concernées	18	22	24	31
Lieux de culte	17	19	17	27
Autres (château, hôpital...)	1	3	7	4
Régions où les signalements de vols ont été les plus fréquents	Grand-Est Nouvelle-Aquitaine Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté Grand Est Normandie	Auvergne-Rhône-Alpes Bourgogne-Franche-Comté Hauts-de-France	Bourgogne-Franche-Comté Occitanie Hauts-de-France

On observe au fil des années une augmentation préoccupante du nombre de vols d'objets religieux, en particulier d'orfèvrerie.

Évolution du nombre de communes concernées par des signalements de vols entre 2013 et 2022



Typologie des biens protégés volés en 2022



Cas du patrimoine public non protégé

Les vols d'objets non protégés au titre des monuments historiques - patrimoine public non protégé (PPNP) – font, depuis avril 2021, l'objet d'un signalement par la Médiathèque du patrimoine et de la photographie, qui met en ligne les notices concernant ces objets dans la base *Palissy*. Ainsi on recense, pour l'année 2022, 73 objets « PPNP » volés dans 25 communes : 1 tableau, 8 sculptures et surtout 62 pièces d'orfèvrerie liturgique (dont 43 dans le seul département du Lot, victime d'un pillage systématique de ses églises rurales).

Exemples d'objets mobiliers volés ou disparus en 2022

**NORMANDIE,
CALVADOS,
CRÉPON,
ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-MÉDARD
ET SAINT-GILDARD**

Tête sculptée, calcaire, Moyen Âge, inscrite au titre des monuments historiques le 21 mai 1927 (base Palissy : [PM14004103](#)).

Découvert lors de fouilles menées dans la nef de l'église en mars 2109, à l'occasion d'un chantier sanitaire, ce bloc sculpté a été volé entre le 11 et le 26 juillet 2022.

Cliché base Mémoire : [AP80L078532](#)

Crédit photographique : Association des Amis de l'église de Crépon (A.A.E.C.), tous droits réservés



**HAUTS-DE-FRANCE,
SOMME,
OUTREBOIS,
ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-SÉVERIN**

Statue d'une Vierge à l'Enfant et donateur dite Notre-Dame de Bonne Nouvelle, marbre blanc, XVIe siècle, classée au titre des monuments historiques le 25 mai 1907 (base Palissy : [PM80001018](#)).

Volée entre le 5 et le 6 janvier 2022.

Cliché base Mémoire : [OA080_20228000001](#)

Crédit photographique : Conseil départemental de la Somme, conservation des antiquités et objets d'art, tous droits réservés



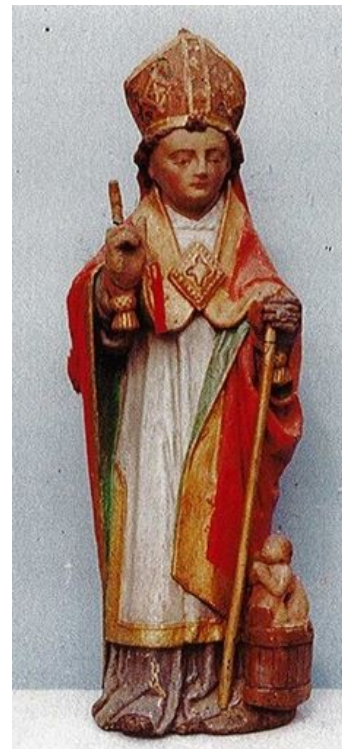
**NORMANDIE,
SEINE-MARITIME,
LE TRÉPORT,
ÉGLISE SAINT-JACQUES**

Statue de Saint Nicolas, bois sculpté et polychromé, XVI^e siècle, inscrite au titre des monuments historiques le 19 septembre 1994 (base Palissy : [PM76005868](#)).

Son vol, intervenu le 31 mai 2001, a été signalé en 2022 au BCMHM.

Cliché base Mémoire : [AP76W03423](#)

Crédit photographique : ministère de la Culture (France),
Médiathèque du patrimoine et de la photographie, tous droits réservés



HAUTS-DE-FRANCE, PAS-DE-CALAIS, ARRAS, CENTRE HOSPITALIER

30 tableaux, dont 6 classés et 24 inscrits au titre des monuments historiques.

Volés entre le 21 juin 1981 (date du dernier inventaire) et le 25 octobre 2022 (constat de leur disparition lors du récolement). La plainte déposée en 2022 a permis de retrouver trois tableaux (voir ci-après le chapitre « Redécouvertes »).

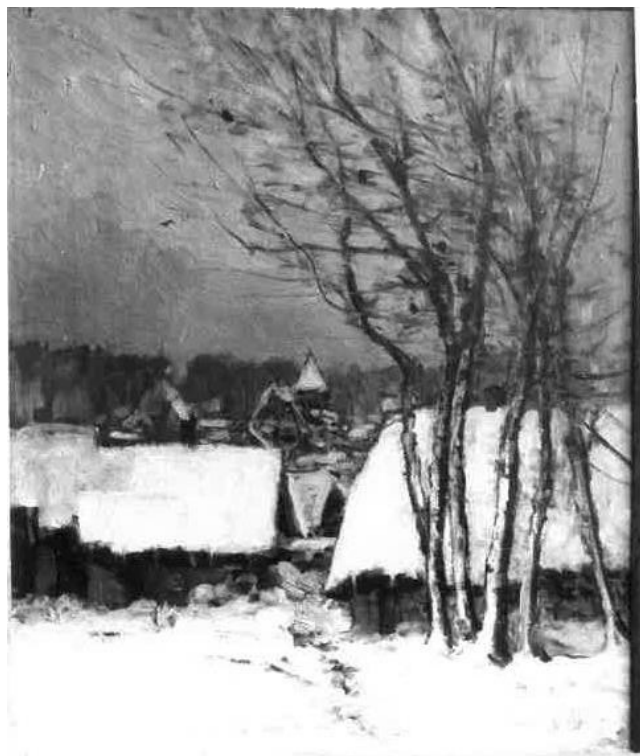


Tableau volé non retrouvé :

Village sous la neige, huile sur toile, par Émile Breton (1831-1902), signée, classée au titre des monuments historiques le 29 décembre 1983 (base Palissy : [PM62000184](#)).

Cliché base Mémoire : [OA062_20226200007](#)

Crédit photographique : ministère de la Culture (France), conservation des antiquités et objets d'art du Pas-de-Calais, tous droits réservés

Tableau volé non retrouvé :

Trois militaires jouant aux cartes,
huile sur toile, par Paul-Émile Boutigny
(1853-1929), signée, inscrite au titre des
monuments historiques, le 1er avril 1982
(base Palissy : [PM62006245](#))

Cliché base Mémoire : [OA062_20226200008](#)

Crédit photographique : ministère de la
Culture (France), conservation des
antiquités et objets d'art du Pas-de-Calais,
tous droits réservés



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, YONNE, AUXERRE, CATHÉDRALE SAINT-ÉTIENNE

26 objets du trésor de la cathédrale, classés au titre des monuments historiques, le 8 mai 1907.

En 1991, 106 objets du trésor ont été volés. Un grand nombre a été retrouvé quelques jours après le vol. Un récolement minutieux mené en 2021 par la CRMH a permis d'identifier 26 objets toujours disparus, lesquels ont fait l'objet d'un nouveau dépôt de plainte en 2022.

Médaille : *L'Ensevelissement de la Vierge*, corne
taillée, classé le 8 mai 1907 (base Palissy :
[PM89002272](#))



Cliché base Mémoire : [OA089_20228900156](#)
Crédit photographique : ministère de la Culture
(France), conservation des antiquités et objets d'art
de l'Yonne, tous droits réservés

Enfin, l'année 2022 a été marquée par une série
de vols dans le **département du Lot (Occitanie)** :
16 églises rurales ont été la cible de voleurs qui
ont dérobé au total 51 objets liturgiques (calices,
patènes, ciboires, ostensoirs, etc.), dont 8
protégés au titre des monuments historiques.

Bannière de procession des mariniers : saint
Nicolas, cuir doré et argenté, XVIIe siècle (base
Palissy : [PM89002286](#))



Cliché base Mémoire : [OA089_20228900157](#)
Crédit photographique : ministère de la Culture
(France), conservation des antiquités et objets d'art
de l'Yonne, tous droits réservés

REDÉCOUVERTES ET RESTITUTIONS

Le service du patrimoine (sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux), en liaison étroite avec les directions régionales des affaires culturelles (CRMH et CAO), accompagne les propriétaires dans le recouvrement de leurs biens mobiliers protégés au titre des monuments historiques volés, qu'ils soient identifiés en France ou à l'étranger.

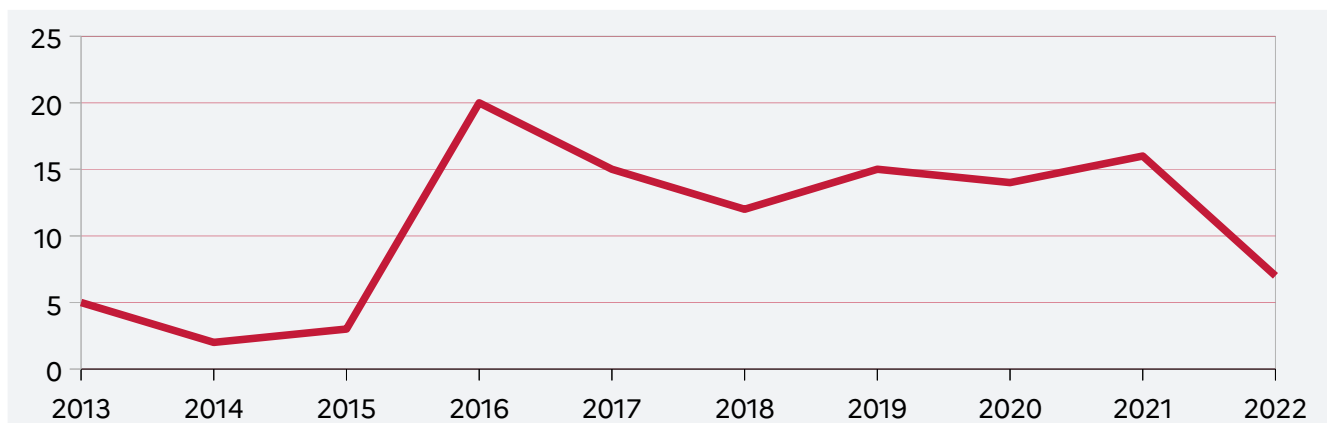
Il convient de distinguer la **redécouverte** d'un bien, qui correspond à la date où celui-ci est identifié, par exemple à l'occasion d'une vente publique, de la **restitution**, moment où le bien volé et redécouvert est rendu à son légitime propriétaire.

L'action conjointe des services du ministère de la Culture, des services de police et de gendarmerie permet chaque année l'identification et la restitution de plusieurs œuvres d'art dont le vol est parfois très ancien. Le délai entre la redécouverte et la restitution peut être très variable, de quelques semaines à plusieurs années, en fonction des formalités (expertises, démarches juridiques) nécessaires à son retour dans son lieu d'origine.

Redécouvertes

Les données présentées dans le graphique concernent les biens culturels relevant de la domanialité publique (en 2022, 7 objets, dont 4 classés au titre des monuments historiques). En 2016, on observe une nette augmentation du nombre d'objets mobiliers redécouverts. Ce chiffre diminue l'année suivante, mais se maintient jusqu'en 2021 malgré la période de crise sanitaire.

Évolution du nombre d'objets mobiliers redécouverts entre 2013 et 2022



GRAND-EST, MEURTHE-ET-MOSELLE, NANCY, PLACE STANISLAS

Une paire de grands vases d'ornement en tôle de fer laquée et dorée, signés Jean Lamour (1698-1771), serrurier et ferronnier lorrain, est proposée à la vente aux enchères à Cannes le 14 juin 2022. Cette paire provient des éléments d'architecture de la place Stanislas à Nancy, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 14 mai 2003, propriété de la Ville (base *Mérimée* : [PA00106099](#)). Dans les années 1980, de nombreux éléments sommitaux des ferronneries de Jean Lamour ont été remplacés, dans le cadre d'un chantier de restauration menée sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques. Les vases ont été identifiés par le personnel scientifique de la conservation régionale des monuments historiques de la DRAC Grand-Est et une demande de restitution par la Ville de Nancy est en cours.



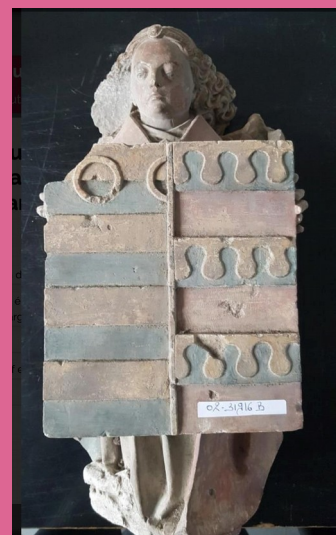
À gauche,
cliché base Mémoire : APTCF06005, crédits : ministère de la Culture (France), Médiathèque du patrimoine et de la photographie, diffusion RMN-GP

À droite,
capture d'écran du catalogue de vente aux enchères du 14 juin 2022, notice du lot n°39.

En application de l'article [L. 621-1](#) du code du patrimoine, les effets du classement au titre des monuments historiques s'appliquent aux biens devenus meubles à la suite de leur détachement d'immeubles classés ainsi qu'aux immeubles par destination classés, qui sont redevenus meubles.

NORMANDIE, EURE, GISORS, ÉGLISE SAINT-GERVAIS SAINT-PROTAIS

Demi-relief, deux anges aux armes des époux de Vieuville : Jean de Vieuville (bailli et capitaine de Gisors de 1477 à 1510) et sa femme Marguerite de Barlemont, en pierre polychromée, vers 1500, classé au titre des monuments historiques par arrêté du 10 juin 1907 (base Palissy : [PM27000861](#)). L'un des deux anges a été volé le 4 avril 1976. La commune a porté plainte auprès de la gendarmerie d'Évreux le 7 avril 1976.



De gauche à droite :

1 Ange conservé dans l'église de Gisors (non volé), 47 cm x 25 cm x 13,5 cm, cliché Jean Lechartier (CAOA), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, base Mémoire : OA027_20222700005.

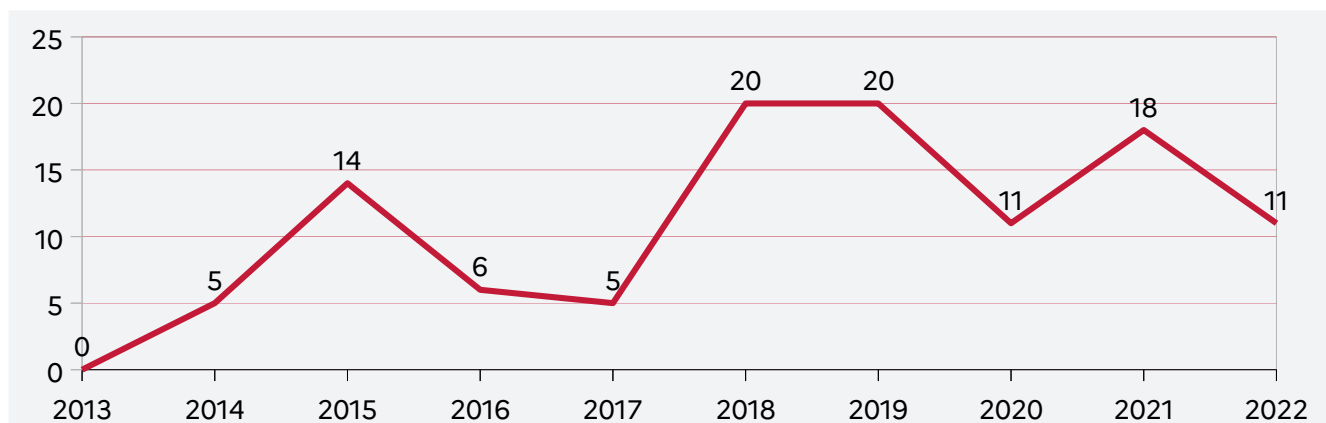
2 et 3 : Ange retrouvé au Crédit municipal de Paris, pierre polychromée, 47 cm x 22,5 cm x 13,4 cm, cliché cabinet Lacroix-Jeannest, experts en sculpture, 17 février 2022.

En mars 2022, l'ange est redécouvert au Crédit municipal de Paris grâce au signalement d'une experte. Quelques mois plus tard, l'identification est confirmée in situ par Sophie Jugie, conservatrice générale du patrimoine et cheffe du département des sculptures au musée du Louvre. La restitution est en cours.

Restitutions

Une fois restituée à son légitime propriétaire, l'œuvre a vocation à être réinstallée dans son monument d'origine, après une éventuelle restauration. Si les édifices ne réunissent pas les conditions de conservation ou de sécurité permettant d'accueillir l'œuvre restituée, celle-ci peut être déposée temporairement dans un autre lieu, par exemple le musée voisin. Les travaux achevés, l'œuvre retrouve son lieu d'origine. C'est le temps de la **réinstallation**, qui donne lieu parfois à des cérémonies officielles de restitution.

Évolution du nombre d'objets mobiliers restitués entre 2013 et 2022



Le graphique ci-dessus concerne les dossiers des biens culturels relevant de la domanialité publique (en 2022, 11 objets, dont 7 protégés au titre des monuments historiques). Il révèle une **augmentation globale du nombre d'objets mobiliers restitués** avec des pics en 2015, en 2018 et en 2021. Une meilleure coopération entre services et une veille du marché de l'art plus soutenue expliquent ces variations annuelles.

HAUTS-DE-FRANCE, NORD ET PAS-DE-CALAIS

À la suite de plusieurs faits de vols commis dans la région Hauts-de-France entre 2016 et 2017, en particulier dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, trois personnes ont été arrêtées et jugées en 2018 pour vol de biens culturels. Les objets volés étaient en majorité des biens culturels religieux protégés au titre des monuments historiques ou bien propriété des communes.

À la suite de ces investigations, plusieurs communes de ces départements se sont vu restituer leur patrimoine au cours de l'année 2018. Les autres objets mobiliers, en attente d'identification, ont été mis en dépôt à la mairie de Théroutan (Nord).

En 2022, plusieurs œuvres ont été identifiées et restituées aux communes propriétaires :

Commune de Salesches, Nord, église Saint-Quinibert

Bras-reliquaire de saint Quinibert, sculpture en bois taillé et doré, XVIIe siècle, inscrit au titre des monuments historiques le 20 novembre 1972 (base Palissy : [PM59002158](#)). Œuvre volée entre 2015 et 2018, restituée le 26 juin 2022 à la commune propriétaire.

Commune de Bouvignies, Nord, église Saint-Maurice

Deux anges du maître-autel, sculpture en bois peint et doré, XVIII^e siècle, classés au titre des monuments historiques le 11 août 1944 (base Palissy : [PM59000178](#)). Retrouvés et identifiés en 2019, les anges ont été restitués à la commune en mai 2022.

Commune de Clerques, Pas-de-Calais, église Saint-Barthélemy

Groupe sculpté de sainte Anne, la Vierge et l'Enfant, bois, XIV^e siècle, classé au titre des monuments historiques le 1^{er} février 1911 (base Palissy : [PM62000506](#)). Œuvre retrouvée et identifiée en 2019. Restituée à la commune le 6 avril 2022.

PAYS-DE-LA-LOIRE, MAINE-ET-LOIRE, SAVENNIÈRES, ÉGLISE SAINT-PIERRE

Saint Jérôme, huile sur toile et son cadre, XVIII^e siècle, inscrits au titre des monuments historiques le 6 janvier 1982 (base Palissy : [PM49002870](#)).

L'œuvre a été volée dans la nuit du 30 au 31 janvier 2010. La plainte déposée par la commune le 2 février 2010 auprès des services de la gendarmerie a permis le signalement du vol dans les bases du ministère de la Culture (Palissy), de l'OCBC (TREIMA) et d'Interpol (Psyché).

En juillet 2021, les homologues italiens de l'OCBC ont fait le rapprochement avec une œuvre proposée à la vente dans une galerie à Padoue (Italie). L'information a été transmise aux services du ministère de la Culture qui, grâce à la documentation scientifique recueillie en lien avec la direction régionale des affaires culturelles (CRMH, CAO), ont confirmé l'identification de l'œuvre.

Le 16 mai 2022, les représentants de la commune et le conservateur des antiquités et objets d'art de Maine-et-Loire ont convoyé l'œuvre d'Italie en France, où elle a été restituée à la commune le 19 mai 2022.



Lien PRESSE : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/savennieres-49170/a-savennieres-le-tableau-vole-retrouve-l-eglise-8a014600-d77c-11ec-862e-32dc637907>

**OCCITANIE,
AVEYRON,
NANT, ÉGLISE
SAINT-MICHEL DE ROUVIAC**

Deux chapiteaux servant de support à un bénitier, pierre calcaire, XIIe siècle, classés au titre des monuments historiques le 18 février 1953 (base Palissy : [PM12000385](#)).

Les deux chapiteaux ont été constatés « manquants » en septembre 1963, sans que la date de leur disparition soit déterminée.

En mai 2022, au cours d'une réunion entre le CAO de l'Aveyron, la collectivité et une association locale, le vol des chapiteaux est évoqué.

Les biens sont ultérieurement identifiés chez un particulier, qui a souhaité les restituer.

Les biens ont été réinstallés dans l'église au cours de l'été 2022.

*Cliché L. Balsan, référence base Mémoire : APMH0193786
Crédit photographique : ministère de la Culture (France),
Médiathèque du patrimoine et de la photographie, tous droits réservés.*

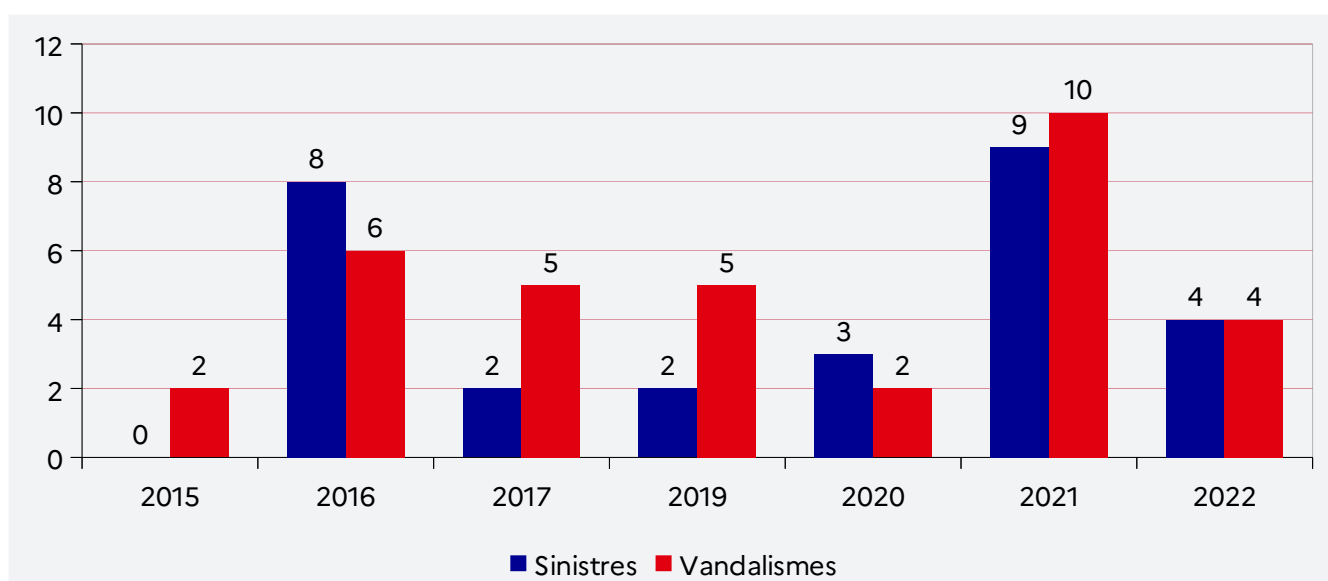


SINISTRES ET DÉGRADATIONS

Tout événement, y compris un départ de feu ou une inondation, même s'il a été circonscrit, doit faire l'objet, aussi rapidement que possible, d'un signalement décrivant notamment l'origine de l'incident, la manière dont son développement a été interrompu et les premières mesures conservatoires prises.

Ce compte rendu, indispensable au suivi de l'événement, contribue au retour d'expérience et à l'enrichissement des informations utiles à l'amélioration de la prévention et de la protection contre les sinistres et les actes de vandalisme.

Le graphique ci-dessous indique le nombre de sinistres (incendies, séismes, intempéries...) et actes de vandalisme affectant des objets mobiliers protégés qui ont été portés à la connaissance des services centraux du ministère de la Culture de 2015 à 2022. Après le pic de l'année 2021, les données de 2022 relatives aux dégradations sont revenues à un niveau semblable à la moyenne de ces dernières années.



Incendies

NOUVELLE-AQUITAINE, DORDOGNE, ÉGLISE SAINT-JEAN-DE-CÔLE, SAINT-JEAN-BAPTISTE

Bas-relief de la Vierge à l'Enfant, pierre sculptée et polychromée, 1617, classé au titre des monuments historiques le 4 septembre 1956 (base Palissy : [PM24000337](#)).

Le 12 octobre 2022, un cierge allumé, placé sur un présentoir situé sous le bas-relief, est probablement tombé sur des cartons vides, qui se sont enflammés. Le feu s'est propagé aux boiseries.

Les pompiers, arrivés rapidement sur les lieux, ont pu entrer et circonscire l'incendie en veillant à ne pas inonder l'édifice.

L'ensemble des murs et des voûtes ont été noircis, tout comme la statue polychrome de la Vierge à l'Enfant. Certaines pierres ont éclaté sous l'effet de la chaleur.

Les boiseries du chœur, classées au titre des monuments historiques, ont été restaurées récemment.



AVANT L'INCENDIE
Crédits photographiques :
Annick DUMONT, commune de
Saint-Jean-de-Côle



APRÈS L'INCENDIE
Crédits photographiques :
Pia Hanninen, UDAP 24

Intempéries

La cathédrale Notre-Dame d'Amiens a été frappée en octobre 2022 par une tempête de grêle et de fortes rafales de vent : les **vitraux** classés au titre des monuments historiques (base Palissy : [PM80001415](#)), immeubles par destination, ont été touchés côté sud par de très nombreux impacts (trous, fêlures, enfoncements), principalement sur les verres clairs.

L'événement a eu lieu lors de l'office de fin de journée.

L'eau a pénétré par les parties basses de certains vitraux et a coulé en laissant des traces noires, notamment sur le monument aux morts.



Exemple d'un vitrail endommagé
Crédits photographiques : Manon CRUZ

Actes de vandalisme

PEINES ENCOURUES

La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un objet mobilier classé ou inscrit au titre des monuments historiques constitue un délit sanctionné par l'[article 322-3-1 du code pénal](#). La peine maximale prévue est de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende.

Elle peut être portée à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice. Les peines d'amende peuvent être élevées jusqu'à la moitié de la valeur du bien détruit, dégradé ou détérioré. Les poursuites pénales peuvent être accompagnées d'une action en dommages-intérêts et d'une demande de prescription de remise en état aux frais des délinquants.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

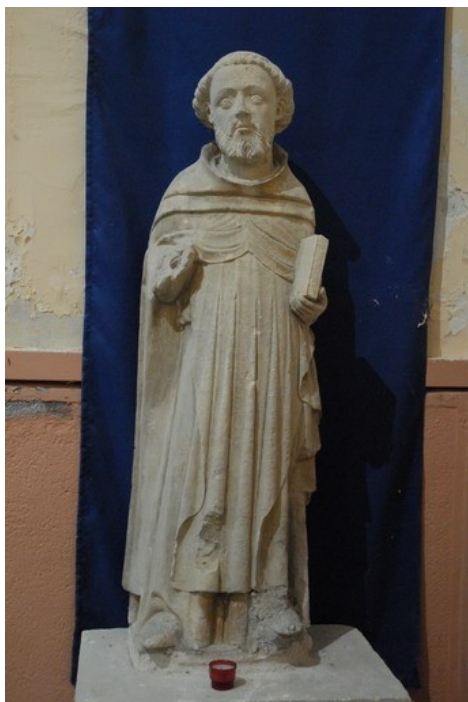
Le 3 juin 2021, des individus ont pénétré par effraction dans l'hôpital Saint-Jacques de Besançon (Doubs). De nombreux objets ont été endommagés, parmi lesquels l'un des anges adorateurs de l'autel du XVIII^e siècle dit autel du Plafond, classé au titre des monuments historiques (base Palissy : [PM25001632](#)).



Celui-ci a été arraché de son socle et projeté à travers les vitres de la porte, ce qui a provoqué de multiples cassures et lacunes. L'œuvre a été restaurée en 2022.

Crédits photographiques : Centre régional de restauration et de conservation des œuvres d'art de Vesoul, tous droits réservés

OCCITANIE



Le 18 septembre 2022, la **chapelle Notre-Dame de Liesse** dans la **commune de Fleury (Aude)** a été mise à sac et incendiée.

Plusieurs statues ont été brisées, parmi lesquelles une **statue de saint Dominique** du XVe siècle, classée au titre des monuments historiques (base Palissy : [PM11001077](#)).

Un bénitier a été brisé et les autels et statues ont été noircis par la fumée.



Crédits photographiques : ministère de la Culture (France), conservation des antiquités et objets d'art de l'Aude, tous droits réservés

HAUTS-DE-FRANCE

L'**église Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)** a été saccagée dans la nuit du 26 au 27 juillet 2022 par un individu qui a été interpellé sur place par les forces de police.

Parmi les objets détériorés, certains sont inscrits au titre des monuments historiques.

La **statue de saint Pierre** de la chaire à prêcher, bois sculpté, 1868 (base Palissy : [PM62003632](#)) a été arrachée et brisée en trois morceaux et la porte d'accès dégoncée.

La **statue de saint Benoît Labre**, pierre, 1869-1870 (base Palissy : [PM62003630](#)) a été décapitée et plusieurs morceaux de pierre détachés.

Voir illustrations page suivante



Crédits
photographiques :
Conservation régionale
des monuments
historiques
Hauts-de-France,
tous droits réservés



CONCLUSION

Par rapport à 2021, l'année 2022 aura été marquée par :

- une hausse des signalements de vols, avec augmentation du nombre de communes concernées ;
- une baisse des signalements de sinistres et d'actes de vandalisme ;
- une légère baisse du nombre de restitutions et de redécouvertes.

La lutte contre le trafic illicite des biens culturels exige beaucoup de rigueur et de persévérance et nécessite plusieurs actions simultanées :

- le renforcement de la prévention des vols ;
- la responsabilisation des propriétaires et des utilisateurs du patrimoine ;
- l'enrichissement de la documentation des biens protégés ;
- la bonne circulation de l'information entre les partenaires concernés.

L'action concertée de tous les acteurs est la clé de voûte d'une politique de prévention cohérente et adaptée. Au ministère de la Culture, la mission sécurité-sécurité-accessibilité (MISSA) apporte son expertise pour mieux sécuriser les monuments historiques et dispense des actions de formation et de sensibilisation.

La coopération du bureau de la conservation des monuments historiques mobiliers (BCMHM) et des services déconcentrés avec les services de police et de gendarmerie, ainsi qu'avec la Médiathèque du patrimoine et de la photographie, permet d'agir avec réactivité et efficacité en cas de signalement de vol.

Les conservateurs des monuments historiques et les conservateurs des antiquités et objets d'art contribuent également de manière décisive au réseau des correspondants « sûreté », grâce à leur action sur le terrain de sensibilisation à la prévention auprès des propriétaires publics et privés d'objets mobiliers classés ou inscrits au titre des monuments historiques.

Pour plus d'informations sur la politique du ministère de la Culture en matière de sécurité et sûreté des monuments historiques :

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Securite-Surete/Securite-et-surete-des-biens/Securite-et-surete-des-monuments-historiques>

- La Conservation des objets mobiliers dans les églises - Outil d'auto-évaluation, DAPA, 2004.
- Guide d'information à l'usage des propriétaires publics et privés « Sécurité des biens culturels : de la prévention du vol à la restitution de l'objet volé », rédigé par le ministère de la Culture et de la Communication (direction générale des patrimoines) avec le concours de l'agent judiciaire du Trésor, de l'OCBC, de la gendarmerie et des douanes, 2010.

Ministère de la Culture / Direction générale des patrimoines et de l'architecture
Service du patrimoine

Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux

Bureau de la conservation des monuments historiques Mobiliers

Édition achevée le 17 novembre 2023

Mise en page : Marc Lévêque

Directeur de la publication : La sous-directrice des monuments historiques et des sites patrimoniaux

Dépôt légal 4e trimestre 2023 – ISBN 978-2-11-172584-3

Les publications des monuments historiques et des sites patrimoniaux sont à retrouver sur le site du ministère de la Culture / Thématiques / Secteurs et métiers / Monuments & Sites

<https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Monuments-Sites/Ressources>



**MONUMENT
HISTORIQUE**